



CRÉATION D'UN PARCOURS ARTISTIQUE EN VALLÉE DU THOUET

Commande publique de deux œuvres d'art
pour le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Deux-Sèvres (79)

Règlement de la consultation

- Publié le (22 MAI 2025) -

SMVT – 26 rue de la grille – 79600 SAINT-LOUP-LAMAIRE- 0549648598
smvt@valleeduthouet.fr / www.valleeduthouet.fr

SOMMAIRE

1. L'appel d'offres

1.1 Commanditaire et organisme qui passe le marché

1.2 Mode de passation

1.3 Objet du marché

2. Le contexte de la commande

2.1 Quelques informations préalables sur la vallée du Thouet

2.2 Le parcours artistique en Vallée du Thouet

2.3 Les 2 sites retenus en vallée du Thouet (phase 3)

3. Programme de commande

3.1 Généralités

3.2 Spécificité de la commande

3. Modalité de sélection des candidats, organisation et mise en œuvre du projet

4.1 Comités

4.2 Modalités de sélection

4.3 Budget prévisionnel

4.4 Contacts

4.5 Calendrier

1. L'appel d'offres

1.1 Commanditaire et organisme qui passe le marché (pouvoir adjudicateur)

Monsieur Olivier Cubaud
Président du Syndicat Mixte de
la Vallée du Thouet 26, rue de la
Grille
79600 Saint-Loup-Lamairé

Tél. : 05 49 64 85 98

Email. : smvt@valleeduthouet.fr

Site internet : www.valleeduthouet.fr

1.2 Mode de passation : Marché public passé selon la procédure adaptée.

1.3 Objet du marché : Conception, réalisation et installation de deux œuvres d'art sur deux sites publics.

2. Le contexte de la commande

2.1 Quelques informations préalables sur la vallée du Thouet :

La vallée du Thouet compte un riche patrimoine ; Cités d'art, Petites Cités de Caractère et villages authentiques :

- 3 « Villes et Pays Art et Histoire » : Saumur, Thouars, Parthenay.
- « Petites Cités de Caractère » : Le Coudray-Macouard, Montreuil-Bellay, Le Puy-Notre- Dame, Oiron, Airvault, Saint-Loup-Lamairé.
- Des châteaux : Saumur, Montreuil-Bellay, Oiron, Thouars, Airvault, Saint-Loup.
- Des églises romanes et pré-romanes d'exception : Saint-Jouin-de-Marnes, Airvault, Saint- Générout, Thouars, Parthenay et un réseau églises ouvertes.
- Un patrimoine lié à l'eau : ponts romans, gués, pierrés et autres passerelles.
- Des sites géologiques : Le réseau « L'Homme et la Pierre », la réserve du toarcien...

Des offres d'activités de plein air et une vallée qui se découvre à vélo et en itinérance :

« Le Thouet à vélo », un tronçon de la « Vélo Francette » :

- 150 km aménagé en vallée du Thouet, un tronçon de la véloroute « Vélo Francette » (Ouistreham-La Rochelle), dont 120 km en Deux-Sèvres et 30 km en Maine-et-Loire.
 - Saumur, véritable carrefour entre la « Loire à vélo » et le « Thouet à vélo ».
 - Une trentaine de prestataires « Accueil vélo » en Deux-Sèvres et en Maine-et-Loire.
 - 13 boucles thématiques au départ du « Thouet à vélo » en Deux-Sèvres.
- La vallée du Thouet compte également une offre importante de randonnées pédestres :
- GR 36
 - Chemins secondaires de Saint-Jacques-de-Compostelle
 - Boucles locales (Petite Randonnée)

Cartes et photos de présentation de la vallée du Thouet (annexe1)

2.2 Le parcours artistique en vallée du Thouet

Le Thouet est l'avant dernier affluent en rive gauche de la Loire, entre Saumurois et plaine niortaise. La vallée du Thouet, entre Gâtine, Thouarsais et Saumurois est un territoire de 75 000 habitants situé au nord du département des Deux-Sèvres (région Nouvelle-Aquitaine). Fort de mettre en avant ce paysage de vallée, le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet s'attache depuis 15 ans à faire de ce territoire une destination touristique à part entière. Sur le chemin secondaire de Saint-Jacques-de Compostelle, sur le GR36 et depuis 2015 sur la Vélo Francette, véloroute nationale reliant Ouistreham à La Rochelle, la vallée du Thouet se découvre en itinérances.

C'est dans cette même logique qu'est née l'idée de parcours artistique. Le Syndicat Mixte de la vallée du Thouet, dans le cadre de son projet de développement touristique a souhaité travailler sur la valorisation des parcelles publiques avec vue sur le Thouet. Initialement, un appel à manifestation d'intérêt a été transmis aux collectivités riveraines de la rivière, le Thouet. Il s'agit de donner un caractère singulier aux rives du Thouet et de mettre en réseau des sites permettant de voir le Thouet autrement. 8 sites ont été retenus au fil des 120 km que constitue la rivière en Deux-Sèvres.

Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet souhaite créer un ambitieux programme de commande d'œuvres d'art contemporain, en partenariat avec le centre d'art La Chapelle Jeanne d'Arc de Thouars et l'association des écoles d'art publiques de Nouvelle-Aquitaine, le Grand Huit.

L'étude 2017 relative à la tranche 1 a intégré dans la réflexion, l'ensemble d'un programme composé de 8 sites proposés en tranche 2 (2020-2022) et 3 (2024-2026). L'engagement du centre d'art de Thouars, des écoles d'art et la création d'un dispositif de professionnalisation spécifique ainsi que le travail engagé avec les collectivités en phase 1, a constitué une phase d'expérimentation de la démarche qui est le matériau de la commande. Il s'agit plus largement de pédagogie, de professionnalisation, d'expérimentation et de développement vertueux du territoire.

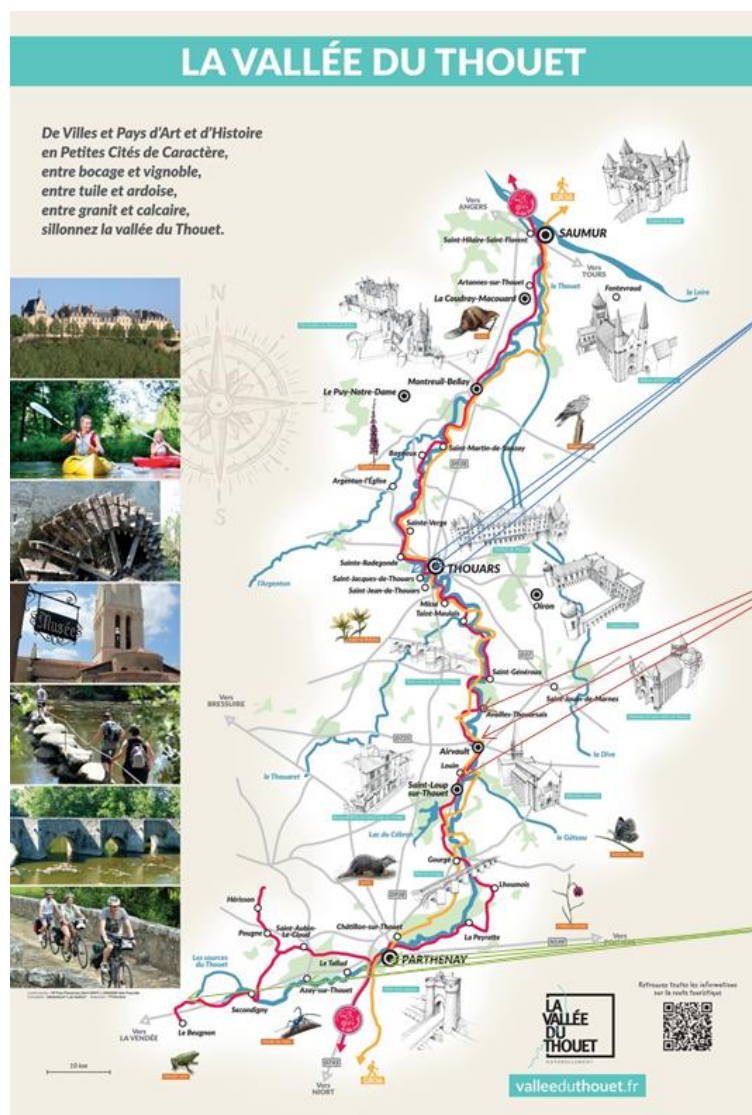
Cette démarche innovante initiée en tranche 1 et 2 sera poursuivie en tranche 3, avec en plus la mise en place de la démarche nouveaux commanditaires.

Objectifs et esprit du projet de commande publique d'œuvres d'art sur l'espace public en vallée du Thouet :

Le projet repose sur la volonté :

- d'ancrer une démarche artistique contemporaine dans l'espace public et paysager et particulièrement autour de la rivière.
- de s'insérer dans une démarche de valorisation touristique de la vallée du Thouet. L'objectif sur plusieurs années et en 3 tranches est de développer un itinéraire entre plusieurs sites en bordure de Thouet ou avec vue sur le Thouet, démarche qui aboutirait à la création d'un circuit reconnu à l'échelle départementale et régionale.
- de sensibiliser les habitants et un public de tous âges à leur environnement par le biais de l'art, en les invitant à porter un nouveau regard sur l'identité de leur territoire et son paysage de vallée au travers de la vision de l'artiste, et en ouvrant leur esprit à de nouvelles représentations.
- d'inclure un volet éducation et communication en parallèle au travail de création. Il est indispensable que les habitants s'approprient les projets en y étant associés, et que la présence de l'artiste soit l'occasion de développer une approche de l'art contemporain.

Carte du parcours artistique en vallée du Thouet



TRANCHE 1 / livrée en mai 2019.
SOUVENIR D'UNE PLAGE ,
Mythologie d'un possible littoral,
 de Corène Caubel
 Thouars, St-Jean-de-Thouars et St-Jacques-
 de-Thouars
 Projet de reprise des cabines incendiées

TRANCHE 2 / livrée en septembre 2022
Ricochets, Hugues REIP.
 Saint-Généroux – le vieux pont
 Airvault – prairie de Soulièvres
 Saint-Loup – chemin des écoullies

TRANCHE 3: Le Thouet amont
Parthenay / Le Tallud
En cours

Tranche 1 : SOUVENIR D'UNE PLAGE, Mythologie d'un possible littoral, Corène CAUBEL 2019.
A Thouars, Saint-Jean-de Thouars et Saint-Jacques -de -Thouars

- **Souvenir d'une plage, mythologie d'un possible littoral, Corène CAUBEL, 2019.** Thouars, Saint-Jean-de-Thouars, Saint-Jacques-de-Thouars

- Les cabines de plage
- Le phare des Sablons
- La pêcherie des vignes



« Sur trois flancs du méandre, à environ 80m d'altitude, sur un axe nord-ouest/ sud-est de 1K14, une série de constructions jalonnent le territoire. Ces curieux vestiges semblent baliser le seuil entre la terre et l'eau. À l'approche de ces archétypes maritimes, un phare, une pêcherie et des cabines de plage, nous voici quelque peu étonnés, désorientés. Cette «mythologie» évoque à travers trois œuvres, un passé maritime (il y a 200 millions d'années) «où la région de Thouars était située dans la Téthys, en marge d'une île (la terre armoricaine), à l'aplomb d'une zone recouverte par une faible tranche d'eau (haut-fond vendéen), se caractérisait par la présence d'écueils granitiques (monadocks)»,
C. CAUBEL



Tranche 2 : RICOCHETS, Hugues REIP, 2022.

A Saint-loup/Thouet, Airvault et Saint-Généroux

- Ricochets, Hugues REIP, 2022. Saint-Généroux, Airvault, Saint-Loup/Thouet



" Au bord d'un lac
On s'amusa à faire des ricochets
Avec des cailloux plats
Sur l'eau qui dansait à peine "

Guillaume Apollinaire, Alcools, 1898-1913

« Je me souviens des cailloux luisant au sol du Petit Poucet

De celui qui, énorme et pâle, me regardait la nuit et fut décroché sous mes yeux d'enfant par Neil Armstrong.

Le caillou et l'eau furent à l'origine de mon projet. Le geste, celui du ricochet. Selon la définition du Littré, le ricochet est "une suite d'événements amenés les uns par les autres". J'ai donc décidé de fédérer les trois lieux par la grâce rebondissante d'un petit galet suivant le cours de la rivière ». H. REIP



2.3. Les 2 sites retenus en vallée du Thouet (Tranche 3)

Les 2 sites proposés pour cette tranche 3 se situent à distance de 5km environ, avec la rivière comme fil conducteur.



5 km entre les deux sites

Parthenay (10 666 habitants)

Parthenay est considérée comme la capitale de la Gâtine poitevine, pays bocager, qui occupe le tiers central du département des Deux-Sèvres.

Parthenay se trouve dans une boucle du Thouet, la ville médiévale est bâtie sur l'éperon rocheux qui offre un site défensif naturel.

Le système défensif de la ville construit à partir du XIII^e siècle est composé de trois lignes de fortifications :

- L'enceinte extérieure inclut la ville médiévale avec le plateau saint Laurent (actuelle rue piétonnes et commerçantes), le quartier de la Vau Saint-Jacques (ou basse ville). D'importants vestiges de cette enceinte sont encore en place (parties nord et ouest), ainsi que la porte Saint-Jacques, édifice emblématique de la ville.
- La citadelle constitue la deuxième ligne de défense, elle protège le quartier à vocation politique, administratif et religieux de la ville. La porte de la citadelle aussi appelée porte de l'horloge donne accès à ce quartier.
- Le château, est le dernier verrou de ce système défensif. Il est abandonné au XVII^e siècle et tombe en ruines. Aujourd'hui, la tour de la Poudrière, la tour d'Harcourt, la bastille de Richemont et le boulevard d'artillerie, sont encore visibles.

Au Moyen Âge et à l'Epoque Moderne, la ville se développe en dehors de ces murailles, notamment avec les faubourgs à chaque porte de ville (Saint-Paul, Saint-Jacques, Sépulcre, Marchioux, Bourg Belais) et le bourg de Parthenay-le-Vieux, longtemps isolé du reste de l'agglomération.

Une autre richesse de la ville de Parthenay est son patrimoine religieux. Avec 8 édifices encore debout, l'église Saint-Laurent, l'église Sainte-Croix, l'église Saint-Pierre de Parthenay-le-Vieux, l'église Saint-Paul, l'église Saint-Jacques, la chapelle des Cordeliers, la chapelle du Rosaire, une partie de la façade de l'église Notre-Dame-de-la-Couldre.

Le service Tourisme et Patrimoine de la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine anime le label Pays d'Art et d'Histoire.

Parthenay dispose d'une riche vie culturelle avec de nombreux événements et festivals, dont :

- Festival des Jeux (aussi appelé FLIP pour Festival Ludique International de Parthenay).
- Festival « Ah? dans la rue » organisé par l'association Ah? (théâtre et théâtre de rue).
- Festival de Bouche à Oreille, (musiques orales)
- Festival Qui sème le son (musiques actuelles)

La ville possède quelques équipements culturels : le Palais des congrès (avec une salle de théâtre), la salle Diff'art, la médiathèque, la maison des cultures de pays incluant le musée d'art et d'histoire, l'école d'arts plastiques (avec un espace culture multimédia), l'école de musique Georges-Migot, la maison du Patrimoine (salle d'exposition du patrimoine ; archives municipales), le campus des projets avec le Fablab.

• Parthenay, cité des arts

Depuis 2020, la municipalité de Parthenay souhaite positionner la ville, comme Cité des Arts. L'ambition est à la fois culturelle, touristique, économique et patrimoniale. L'objectif est de révéler le patrimoine exceptionnel de Parthenay grâce aux métiers d'art et à la création contemporaine.

Cette ambition recouvre plusieurs aspects :

- Un **évènementiel dédié** avec les Journées Européennes des Métiers d'art et la mise en place de la semaine des arts la 3^e semaine de septembre incluant le Festival Soud'art et les Jacqu'arts

- Une **programmation d'exposition à la Chapelle des Cordeliers** portée par la ville avec un soutien (technique et financier) aux artistes qui exposent. Elle est associée à une programmation plus amatrice portée par des associations du territoire (Arc-en-ciel, Caméra Photo Club)
- Le soutien à l'installation d'artisan d'art et d'artistes sur le territoire (vente de la chapelle de l'ancien hôpital à un vitrailliste)

- **Deux saisons d'expositions à la Chapelle des Cordeliers portées par la ville**

Construite aux XIII^e et XIV^e siècles, la chapelle des Cordeliers est le seul édifice gothique de la ville de Parthenay. Elle est composée d'une nef unique et d'un chevet plat. Désaffectée à la Révolution, elle sert successivement aux gendarmes et aux pompiers. En 1961, les deux travées ouest s'écroulent et un mur en moellons est reconstruit pour fermer la nef. Finalement achetée par la Ville en 1982, la chapelle est classée au titre des Monuments Historiques en 1984.

Afin de créer une dynamique autour des arts visuels et plastiques, la ville programme depuis 2023 une saison artistique au sein de la Chapelle des Cordeliers : l'idée étant de promouvoir ce lieu comme espace d'exposition de qualité et d'en faire une porte d'entrée identifiée et repérée de la Cité des Arts.

En deux saisons, la ville a soutenu la venue de **8 expositions** proposées par 11 artistes, (4 propositions par an) : Pota, Daniel Mar, Magalie Dubois, Lasco, Claire Bodin Villaneau, le duo Anita Lucet Parisot et Uriel Parisot, Michel Lacroix, le trio Hélène Fromonteil, Julien Launay et Sarah Guidoin.

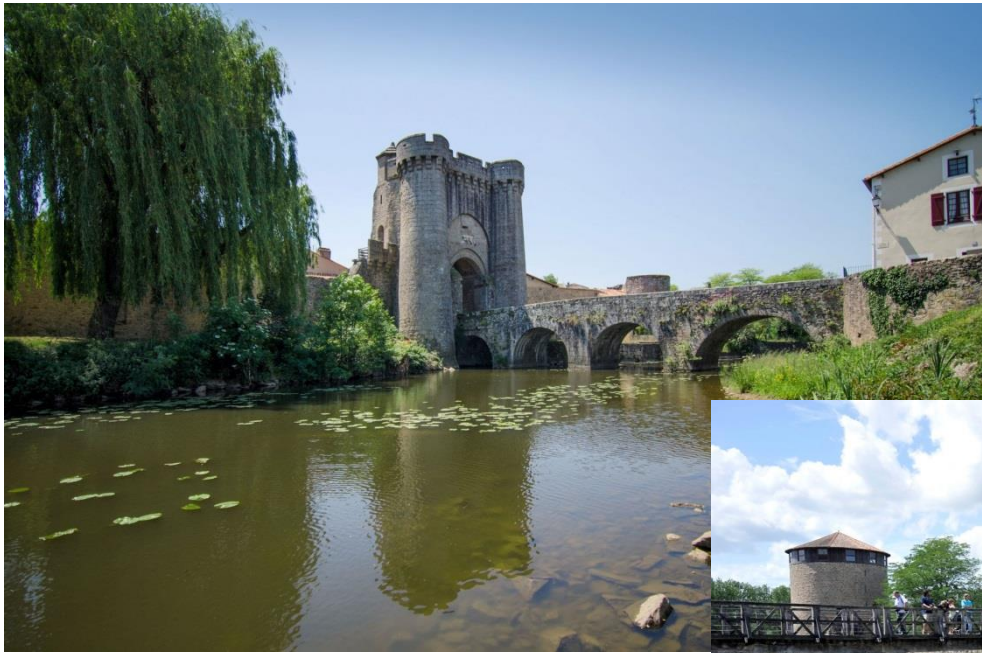
En deux ans, les expositions portées par la ville ont accueilli plus de **4300 visiteurs pour 78 jours d'ouvertures**. La proposition est reconduite pour 2025 et l'idée est de pérenniser cette programmation d'exposition.

Parthenay, cité des jeux

Parthenay accueille depuis 1986, le FLIP (Festival Ludique International de Parthenay), un festival porté par la communauté de communes Parthenay-Gatine. Ce festival qui accueille chaque année plus de 200 000 festivaliers sur 12 jours est un atout majeur de la ville qui a souhaité s'affirmer capital du jeu, et se transformer en ville à jouer.

Pour cela, des événements se sont développés tout au long de l'année : Enquête de jeu, Les Mystères de l'Égypte antique en 2023, PiratEs en 2024 etc. . Des fresques ludiques habillent les murs de Parthenay et des parcours ludiques permettent à tous et à toutes de jouer dans la ville. Un bâtiment, le Palais des jeux a été acquis pour proposer un espace VIP lors du Flip, puis dans le futur, accueillir des espaces d'expositions, de formation, d'animation, ...

Le site de la Prée fait également partie du programme Nature et Transitions porté par la Ville et Deux-Sèvres Nature Environnement et comprend sur ce secteur des inventaires sur la biodiversité.



Les caractéristiques principales de la parcelle sont les suivantes :

La Prée :

Parcelle en bordure de rivière, zone inondable, périmètre soumis à l'avis des Bâtiments de France Parcelle sur la Vélo Francette, lieu de promenade et de pêche



Le Tallud (2065 habitants)

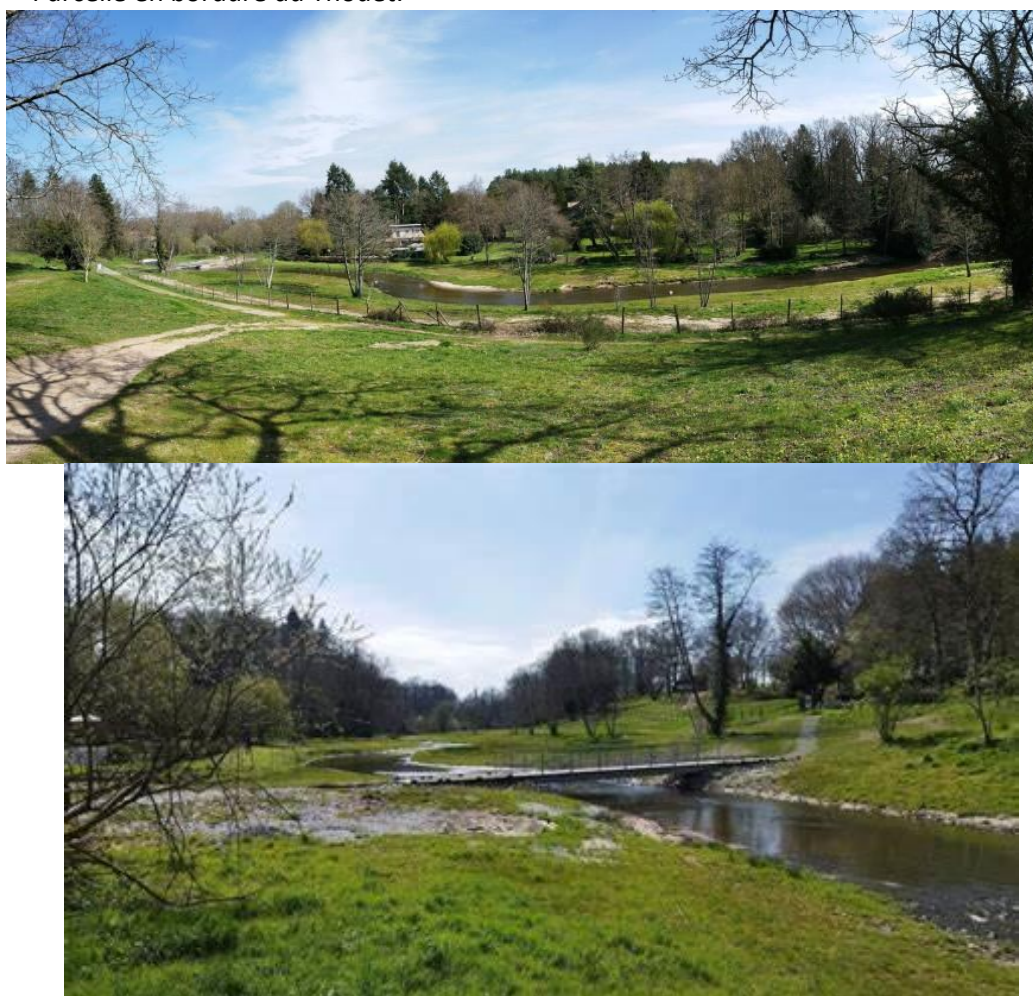
Le nom du Tallud vient du gaulois **Talo**, qui signifie front construit sur une pente, et du latin **talutium**, forte inclinaison de terrain. Le bourg est effectivement construit sur une hauteur qui descend en pente douce jusqu'au Thouet. Le Tallud dépendait autrefois de l'abbaye puis de l'évêché de Luçon, qui, jusqu'à la Révolution, en nomma le curé. Le dernier prêtre résident est parti en 1993. Eglise, ponts, la commune compte un petit patrimoine.

Les caractéristiques principales de la parcelle sont les suivantes :

La Vernière : Le hameau de la Vernière est mentionné en 1610, et l'on y trouvait un moulin à foulon qui appartenait au seigneur de la Péchellerie. Ce moulin était également nommé moulin d'Empince (moulin «Dampoinse» également nommé La Varnière en 1758).

Anciennement un plan d'eau, la rivière a ici repris son cours suite aux travaux de la vallée du Thouet il y a 2 ans.

Parcelle en bordure du Thouet.



Le site fait également partie du programme Nature et Transitions porté par la commune et Deux-Sèvres Nature Environnement et comprend sur ce secteur des inventaires sur la biodiversité.

La commune du Tallud a divers projets d'aménagements connexes sur le site qu'il conviendra de prendre en considération.

Dans le cadre de Nature et transition (dispositif régional), un projet d'inventaire des espèces est à identifier sur le site :

Objectif : Définir la valeur patrimoniale et la fonctionnalité biologique des parcelles et effectuer des préconisations de gestion et d'aménagements adaptées pour le développement de la biodiversité.

Pilote de l'action : Deux-Sèvres Nature Environnement

Situation actuelle : Parcelles en prairie, fauchées ou gérées en éco-pâturage. Un plan d'eau a été effacé récemment sur cet espace riche en zones humides. Une mare est présente sur la parcelle dite "du Cerisier".

Actions prévues :

- Inventaire Flore
- Inventaire Rhopalocères, Orthoptères, Odonates
- Inventaire Amphibiens
- Inventaire Avifaune
- Saisie des données
- Rédaction d'un rapport avec résultats d'inventaire, cartographie des habitats, préconisations pour l'aménagement et la gestion de la parcelle (dont détermination des travaux nécessaires au bon fonctionnement de la mare existante).

Un projet de mare est également prévu :

Objectif : Redonner sa fonctionnalité écologique à la mare

Pilote de l'action : Commune

Situation actuelle : Mare potentiellement à restaurer (curage, reprofilage des berges, élagage de la végétation attenante)

Action prévue : Intervention d'une entreprise de travaux publics et/ou d'élagage. Accompagnement par DSNE pour

Définir les travaux suite à l'inventaire biologique et les suivre.

Des projets d'équipements et aménagements du site seront à prendre en considération.

3. Programme de la commande

3.1 Généralités

Le cadre général dans lequel la commande artistique repose sur la politique menée par le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, autour de la mise en valeur de son patrimoine naturel et bâti, de la création artistique et du regard porté sur la rivière, de la volonté de produire des œuvres en fonction du critère lié à la thématique de l'eau, du paysage, de la faune et la flore des milieux aquatiques, selon le principe d'avoir un fil conducteur et une diversité de propositions sur les différents sites.

Il est attendu des candidats la prise en compte de ce patrimoine, de son contexte historique, du paysage environnant (...) et de ses caractéristiques physiques.

Le projet consiste à aménager un espace convivial, accessible à tous les publics, vecteur de rencontres et d'échanges entre les visiteurs. Il doit permettre de suggérer une sensibilisation aux questions d'écologie et d'espaces naturels sensibles.

Les contraintes liées à l'accessibilité du terrain devront être prises en compte dans tous leurs aspects.

Les œuvres proposées pourront être d'usage, interactives, sensibles, participatives. Elles devront prendre en considération la totalité de la parcelle et l'ensemble du parcours (tranche 1 (Thouars, Saint-Jean-de-Thouars et Saint-Jacques-de-Thouars) puis 2 (Saint-Généroux, Airvault et Saint-Loup-sur-Thouet) et 3 (Parthenay, Le Tallud).

Les candidats seront amenés à faire des propositions de rencontres, d'actions en lien avec la création permettant d'apporter toute la convivialité nécessaire à la vie de cette œuvre à venir, sa bonne intégration dans le tissu local via son appropriation par les habitants.

Durée de ou des œuvres : 15 ans minimum

Livraison de l'œuvre : automne 2026

Les attentes relatives à la tranche 3 du projet sont les suivantes :

- Ces œuvres permettront de voir la vallée du Thouet et la rivière autrement. Elles pourront comprendre tout ou partie un caractère dit « d'usage ».
- Ces œuvres mettront en exergue les caractéristiques du territoire, la thématique de la rivière étant centrale à la réflexion, avec le constant respect de l'environnement.
- Ces œuvres seront pérennes, restant visibles sur plusieurs années (à 15 ans)
- La notion de parcours et d'itinérance d'une œuvre à l'autre est à intégrer dans la réflexion, de même que le lien potentiel avec les tranches 1 et 3.
- La création de ces œuvres devra intégrer les contraintes des périmètres soumis aux avis des Bâtiments de France (secteur classé / sauvegardé).
- La création des œuvres devra intégrer les contraintes d'inondabilité des parcelles.
- Les besoins d'entretien des œuvres seront pris en charge localement par des moyens modestes. (à la charge des communes)
- Les liens avec les habitants et promeneurs avant, pendant et après le projet constituent un élément indispensable.
- La communication et la valorisation auprès d'un large public est à définir en amont du projet et constitue un point important du projet.
- L'artiste réalise l'œuvre lui-même et peut être accompagné par des artisans locaux, bénévoles et habitants.

3.2 Spécificités de la commande

- La démarche participative Nouveaux commanditaires

Pour la 3^{ème} tranche, la DRAC Nouvelle-Aquitaine a proposé que l'association Pointdefuite soit associée à la démarche pour mener un diagnostic de territoire permettant la mise en œuvre d'une pré-étude. Cette mission consiste à travailler en étroite collaboration avec la coordinatrice du SMVT sur les points suivants relevant d'une phase de pré-étude:

Interconnaissance

Rencontrer les parties prenantes des précédentes tranches et celles de la tranche 3 (élus, techniciens, agents des collectivités, responsables associatifs, habitant.es, bénévoles, futurs usagers), temps d'immersion formelle et informelle, reporting)

Observation

Observer le territoire dans une démarche de diagnostic en posant le préambule : le diagnostic n'est pas une fin en soi, il est une étape de la démarche de projet et il permet d'identifier ce qui a bien fonctionné et ce qui a moins bien fonctionné dans les tranches 1 et 2 permettant de comprendre les attendus pour la tranche 3.

Partage

S'inscrire dans la démarche de construction d'un langage commun pour alimenter le cahier des charges qui fera l'objet d'une publication

Médiation

- Proposer des temps pour présenter la démarche et le processus de la commande Nouveaux commanditaires avec des exemples menés dans d'autres territoires
- Favoriser la démarche de participation : identifier des personnes ressources elles – mêmes susceptibles de mobiliser des habitants intéressés par la démarche pour devenir parties prenantes du groupe de Nouveaux commanditaires
- Favoriser l'échange entre les personnes et permettre une implication du groupe jusqu'à une prise de conscience de sa responsabilité dans l'appropriation des œuvres
- identifier toutes thématiques (patrimoniales, sociétales, historiques, environnementales...) qui peuvent alimenter le cahier des charges
- Participer à la rédaction du cahier des charges destiné au programme de la commande artistique
- Contribuer à une médiation en continu auprès de celles et ceux qui sont impliquées dans la démarche
- Participer au comité artistique

Diagnostic Point de Fuite (annexe 3)

Depuis juillet 2024, un groupe d'habitants par commune avec l'appui du SMVT et les élus de chaque commune a été constitué. Une présentation de la démarche de la commande artistique et de la commande Nouveaux commanditaires leur a été faite.

Les attendus et atouts d'une telle démarche :

- Une expérimentation innovante de projet multi partenarial, collaborative et participative
 - Une démarche à documenter en continu
 - Un objectif d'un meilleur ancrage des œuvres sur les sites
 - Une conduite de projet permettant de soulever de larges questions sociétales susceptibles, au travers d'une présence artistique, de mobiliser des habitants, des usagers, des publics diversifiés
- 3 ou 4 réunions ont eu lieu avec chacun des groupes afin d'échanger sur les sites et les désirs d'œuvres sur ces sites.

Synthèse groupe d'habitants – Point de Fuite (annexe 4)

- Assistance d'un.e jeune diplômé.e

L'artiste lauréat.e sera assisté.e, sur le temps de la commande, par un.e diplômé.e (2024 ou 2025) issu.e d'une école d'art de Nouvelle Aquitaine. Cet assistantat a pour but de faciliter le travail de l'artiste lauréat et la professionnalisation du diplômé. La capacité de l'artiste lauréat à partager son expérience auprès de son assistant.e est une qualité attendue.

Présentation du centre d'art la chapelle Jeanne d'Arc en annexe 5

4. Modalités de sélection des candidats, organisation et mise en œuvre du projet

4.1 Les comités artistique et de pilotage

Le comité artistique

Son rôle :

Il accompagne les collectivités souhaitant s'investir dans le projet - Parcours artistique en vallée du Thouet - impulsé par le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet. Le comité technique réalise en amont le travail de préparation : instruction technique du dossier, expertise artistique, etc.

Ses membres :

Il est composé de personnes ressources et expertes : la DRAC Nouvelle-Aquitaine (conseiller pour les arts plastiques), la Région Nouvelle-Aquitaine (chargée de mission arts plastiques), le centre d'art La Chapelle Jeanne d'Arc (directeur), le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (coordinatrice).

Le comité de pilotage

Son rôle :

Le comité de pilotage veille à la cohérence du projet, croisant expertises environnementales, artistiques, aménagement, etc.

Ses membres :

Le comité de pilotage, présidé par le président du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, M. Olivier Cubaud, maître d'ouvrage du projet, est constitué de : l'ensemble des membres du comité artistique, des représentants des communes de Parthenay et Le Tallud, d'un représentant du Grand Huit, de la représentante du FRAC Poitou-Charentes, d'un artiste.

4.2 Les modalités de sélection et calendrier

PHASE 1 (candidature)

Tous les artistes engagés dans une démarche professionnelle sont éligibles, qu'ils soient français ou étrangers à la condition qu'ils respectent les obligations en vigueur en matière d'obligations sociales et fiscales et qu'ils ne soient pas dans un cas d'interdiction de soumissionner. Les dossiers de candidature comprendront les pièces suivantes :

Éléments administratifs :

- Une lettre de candidature, qui précise la forme juridique de la candidature et, le cas échéant, habilitation du mandataire, et déclaration et attestation sur l'honneur permettant de s'assurer que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction à concourir ou le formulaire DC1 ;
- Une déclaration et attestation sur l'honneur de chaque candidat en cas de candidature en groupement ou le formulaire DC2 ;
- Toute pièce permettant de prouver que le candidat est en règle avec ses obligations sociales et fiscales.

Éléments artistiques :

- Une note précisant les motivations du candidat au regard du contexte et du programme de commande (incluant la spécificité pédagogique du projet) ;
- Un dossier actualisé présentant la démarche artistique, témoignant de réalisations dans un contexte similaire, ou le cas échéant dans le cadre de la commande publique ;
- Un curriculum vitae.

Modalité de sélection des candidats :

- La conformité administrative (candidats ayant fourni les documents, déclarations et attestations demandées dûment remplies et signées) ;
- Les garanties et capacités professionnelles.

Les critères de jugement des candidatures seront analysés comme suit :

- Dossier artistique (40%)
- Adéquation de cette démarche artistique avec les objectifs de la commande (40%)
- Expérience du candidat dans le domaine artistique explicitée par des réalisations (20%)

A l'issue de cette sélection par le comité de pilotage, 4 artistes maximum seront admis à présenter une offre (étude).

Les candidatures devront obligatoirement être envoyées ou déposées au Syndicat Mixte De La Vallée Du Thouet – avec la mention « Ne pas ouvrir – Projet Parcours artistique » sur l'enveloppe
- avant le 14 août 17h :

**Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
26 rue de la grille
79600 ST LOUP LAMAIRE**

**Le dossier devra également être envoyé sous version numérique à l'adresse suivante :
smvt@valleeduthouet.fr**

Le comité de pilotage se réunira le 26 septembre afin de sélectionner quatre candidats. Ces derniers devront remettre dans un deuxième temps une étude pour le projet.

Une réponse sera fournie aux candidats avant.

PHASE 2 (Remise des études par les 4 candidats retenus)

Conditions de remise des offres (études) :

Les études doivent être remises :

Par voie papier en 3 exemplaires, doublé sur un support numérique :

-1/ Par voie postale à l'adresse indiquée ci-après :

Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
26 rue de la Grille - 79600 Saint-Loup-Lamairé

-2/ Contre récépissé à l'adresse mentionnée ci-dessous et à l'accueil administratif :

Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet - 26 rue de la Grille - 79600 Saint-Loup-Lamairé (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h).

Les candidats admis à présenter une offre seront invités à le faire oralement en personne mi-décembre 2025 – à préciser-et ne pourront se faire représenter.

Date limite de réception des offres :

Les candidats choisis devront remettre une étude détaillée de leur projet avant mi-décembre 2025 au
Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet - 26 rue de la Grille - 79600 Saint-Loup-Lamairé

Contenu des offres :

Il est demandé aux candidats admis à remettre une étude de fournir les éléments suivants :

- Une note rédigée explicitant les choix artistiques, la philosophie générale de la démarche artistique, les méthodes et moyens d'exécution de l'œuvre, son implantation sur le site ainsi que tout commentaire permettant de bien comprendre la volonté de l'artiste ;
- Des esquisses ou un avant-projet sous forme de maquette, croquis, ou photomontages. Ces images seront incluses sur un support numérique ;
- Les matériaux envisagés ;
- Les modalités techniques de réalisation et de mise en place des œuvres : lien avec les habitants, fabrication sur place ou avec des artisans locaux, considération des contraintes en terme d'urbanisme et inondabilité, accompagnée d'une note technique sur la signalétique envisagée, la pérennité, la sécurité et la maintenance de l'œuvre expliquant par exemple les points suivants : conditions techniques de maintenance et d'entretien par rapport à la durabilité des matériaux utilisés ou à leur caractère évolutif, modalités préventives de sécurité de conservation à mettre en œuvre, la méthodologie d'entretien, description de l'évolution de l'œuvre dans le temps et volonté de l'artiste par rapport à ces changements ;
- Un budget prévisionnel détaillé de conception, de réalisation et d'installation de l'œuvre (budget HT et budget TTC) ;
- Un calendrier prévisionnel.

Les critères de jugement des offres par le comité de pilotage :

L'offre sera analysée au regard de :

- Qualité du projet artistique, motivation exprimée pour le projet (50 %) ;
- Adéquation du projet avec le montant financier annoncé de la prestation (20 %) ;
- Capacité à réaliser le projet artistique en tenant compte notamment des contraintes de réalisation, de fonctionnement, de conservation préventive du projet (30 %).

Délai minimum de validité des offres :

120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Le comité de pilotage se réserve le droit de négocier avec les candidats retenus.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présentés une offre.

4.3 Budget prévisionnel :

Indemnité des candidats :

Chacun des quatre candidats admis à présenter un projet (étude artistique) percevra pour cette étude la somme globale et forfaitaire de 5 000 € TTC. Outre les éventuels déplacements nécessaires, cette somme inclut la rémunération de l'artiste, les prestations ou expertises que l'artiste mettra en œuvre pour la réalisation de son étude, les taxes afférentes, ainsi que la cession des droits d'auteur.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit, en cas d'insuffisance manifeste de l'étude relevée par le comité de pilotage de diminuer cette somme.

Chaque étude artistique demeure propriété de l'artiste qui l'a réalisée.

Budget prévisionnel de la réalisation :

Le budget de réalisation de l'opération pour les deux sites est estimé à 100 000 euros TTC. Le plan de financement de l'opération repose sur les aides du ministère de la Culture au titre de la commande publique, de la région Nouvelle-Aquitaine, du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et des collectivités propriétaires.

Le budget comprend :

- La rémunération de l'artiste pour le suivi de la réalisation, incluant la présentation à la population et sa présence à l'inauguration ;
- La production de l'œuvre, incluant la rémunération de prestataires associés à l'artiste pour des travaux de réalisation (matériaux, transports, commission de sécurité...);
- Les frais de déplacement, hébergement et restauration de l'artiste.

4.4 Contacts

Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet

Flavie THOMAS, coordinatrice
flavie.thomas@valleeduthouet.fr
Tél. : 05 49 64 85 98 / 06 38 77 08 51

Centre d'art La Chapelle Jeanne d'Arc, Thouars

Martial DEFLACIEUX, directeur
Martial.deflacieux@thouars.fr
Tél. : 06 43 15 73 60

4.5 Calendrier

- Date butoir de remise du dossier de candidature des artistes : 14 août 2025
- Choix des 4 artistes qui réaliseront une étude : 26 septembre 2025
- Visite de terrain avec les 4 artistes retenus : octobre 2025
- Date butoir de remise des études détaillées : mi-décembre 2025
- Réalisation : livraison automne 2026